

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 1016

Artikel: Le devant de la scène
Autor: Imhof, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020555>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DOMAINE DU POLIC

DP

15 novembre 1990

Vingt-huitième année

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand

1016

Le devant de la scène

Il est toujours plus facile de faire parler de soi dans l'action théâtrale que dans la diplomatie discrète. Passés maîtres dans l'exploitation de cet axiome, Jean Ziegler le premier, puis Franz Jaeger ensuite, ont su mobiliser les médias de manière répétée. Le député genevois a d'abord annoncé qu'il avait l'intention de se rendre à Bagdad; puis qu'il avait décidé de le faire en réunissant une délégation parlementaire; puis que ladite délégation était constituée; son collègue saint-gallois est ensuite entré en scène alors que Markus Ruf et d'autres, tous à la recherche d'une publicité facile, tentaient d'attirer par des contorsions ridicules le faisceau du projecteur sur eux.

En face de ces messieurs, le Conseil fédéral maintient son cap. Cette position n'est pas spectaculaire: elle consiste à ne pas agir publiquement, à ne pas envoyer d'émissaire officiel réclamer la libération de «nos» otages, à respecter les consignes du Conseil de sécurité de l'ONU.

Journaux et télévision, dans ces conditions, sont évidemment enclins à parler davantage de l'action des parlementaires que du non-événement que constitue la ligne de conduite du gouvernement. Et ce faisant ils contribuent, comme MM. Jaeger et Ziegler et même si certains ont eu des commentaires critiques, à rendre au président irakien un visage plus humain: si une soi-disant délégation va le lui demander bien gentiment, il libérera quelques otages et récoltera le bénéfice de son geste, certes limité. Nous ne perdons évidemment pas de vue que toute vie est une valeur en soi. Saddam Hussein et ceux qui vont se prosterner devant lui jouent sur ce principe.

La présence — faut-il dire le sponso-ring? — de *Blick* dans cette affaire ne peut évidemment que contribuer à accroître le malaise et le sentiment que chacun court pour soi autant qu'il le fait pour délivrer des compatriotes retenus contre leur gré. Cette action de Ringier est-elle le prélude à des interventions diplomatiques

spectaculaires financées par des multinationales désireuses d'améliorer leur image?

Il est certain que sans l'assurance d'une large couverture médiatique, ni M. Ziegler ni M. Jaeger n'auraient envisagé leur mission. Et c'est là que se pose le vrai problème. Car au fond, peu importe qu'ils aient tort ou raison d'agir de la sorte. Mais ce qui dérange, c'est que leur comportement, dans une affaire aussi grave que celle-là, soit, même partiellement, déterminé par la couverture médiatique qu'elle suscitera. Le soutien, non négligeable, d'un des plus grands éditeurs de journaux du pays correspond évidemment encore plus à des considérations mercantiles.

Il faut ce genre d'affaire pour que le quatrième pouvoir apparaisse avec une certaine clarté, qu'il s'agisse de la presse relatant complaisamment les préparatifs du voyage ou de celle participant activement à l'opération avec un rôle mal défini. Les représentants de cette dernière catégorie perdent naturellement toute la liberté dont devrait disposer un média puisqu'ils n'ont d'autre ligne rédactionnelle possible que de critiquer la politique du Conseil fédéral.

Il faut évidemment déplorer que ce pouvoir, important comme on le voit, soit exercé en de si piteuses occasions et qu'il soit si effacé en d'autres temps. Il existe pourtant de nombreux domaines, peu spectaculaires mais qui touchent très directement les lecteurs, où la presse, même celle dite populaire, pourrait jouer un rôle utile en informant intelligemment et de manière critique. Mais il faut un minimum d'imagination pour montrer aux lecteurs en quoi une législation sur les cartels ou une modification du système fiscal les intéressent personnellement et constituent une étape indispensable de notre rapprochement avec l'Europe. Alors que les coups de gueule lancés par quelques spécialistes du genre sont une source facile de gros titres, de textes simples et de photos en couleurs.

PI